



# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU de la Séance du 11 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le onze mars à 18 h 34, le Conseil municipal de la Ville de BAGNOLET s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Tony DI MARTINO**, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le 05 mars 2021**.

### Présents :

DI MARTINO Tony, TARAVELLA Olivier, DENOUEL Edouard, TRIGO Emilie, CISSE Vassindou, BIRO Gyöngyi, PAPE Cédric, HADDAD Chawqui, AKROUR Brahim, DE LAGASNERIE Grégoire, GERVAL Anne, KEITA Daouda, OLIVA Jean-Claude, BILLE Valérie, KARMAOUI Abdelkrim, DE RUGY Anne, GABIN Frédéric, CHAIR Hamid, SISSOKO Karamoko, CHRETIEN Manon, DJENNANE Mohammed, VIONNET Pierre, JAMET Laurent, GARRIDO Raquel, LAURENCE Claire.

### Absents excusés, ont donné procuration :

CHAIR Elhame donne procuration à CHAIR Hamid, SADOUD Yasmina donne procuration à HADDAD Chawqui, FELIX Edith donne procuration à OLIVA Jean-Claude, JORGE Merle-Anne donne procuration à TRIGO Emilie, DELAPERELLE Brigitte donne procuration à DE RUGY Anne, DINO Yalana donne procuration à DI MARTINO Tony, DIOP Ndeye-Marieme donne procuration à CISSE Vassindou, TRBIC Cécile donne procuration à PAPE Cédric, SYLLA Mahamadou donne procuration à TARAVELLA Olivier, OUNISSI Ihsen donne procuration à AKROUR Brahim, KEHLI Zohra donne procuration à DENOUEL Edouard, STAELENS Sébastien donne procuration à VIONNET Pierre, DESBORDES-SILLY Angéline donne procuration à JAMET Laurent, LE BOURHIS Solenne donne procuration à DJENNANE Mohammed.

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : AKROUR Brahim a été désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire présente les rapports inscrits à l'ordre du jour.

**210311 00 Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 04 février 2021**

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITÉ DE 31 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 ABSTENTIONS** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **APPROUVE** le compte-rendu du Conseil municipal.

**210311 01 Présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2021**

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITÉ DE 31 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 ABSTENTIONS** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour le budget primitif 2021 **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**210311 02 Adhésion au Sigeif de la commune d'Ormesson-sur-Marne (94)**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITÉ APPROUVE** l'adhésion de la commune d'Ormesson-sur Marne (94) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**210311 03 Approbation d'une convention de coopération et cofinancement sur la mise en œuvre des clauses sociales en Seine-Saint-Denis**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITÉ APPROUVE** la convention de coopération et cofinancement sur la mise en œuvre des clauses sociales en Seine-Saint-Denis **PRECISE** que sous réserve de l'exécution des obligations prévues à l'article 4 de ladite convention la subvention est versée en deux fois :

- Un acompte forfaitaire de 7 000 euros au démarrage de l'action ou en début d'année civile ;
- Une part modulaire pouvant aller jusqu'à un montant maximum de 8 000 euros, sous réserve de la production des pièces listées à l'article 4 et l'atteinte des résultats indiqués dans l'annexe 1 de la Convention de coopération et cofinancement sur la mise en œuvre des clauses sociales en Seine-Saint-Denis.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer cette convention de coopération avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, pour la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics, ainsi que tout document s'y rapportant **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois

#### **210311 04 Approbation de l'avenant à la convention de déport et d'emploi des images de la vidéo-protection de la ville de Bagnolet au profit du commissariat des Lilas/Bagnolet**

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITÉ DE 31 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 ABSTENTIONS** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **APPROUVE** l'avenant 1 à la convention de déport et d'emploi des images de la vidéo-protection de la Ville de Bagnolet au profit du commissariat des Lilas/Bagnolet **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois

#### **210311 05 Convention de partenariat avec Paris Habitat**

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITÉ DE 31 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 VOIX CONTRE** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **APPROUVE** la convention annexée **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document annexe **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois

#### **210311 06 Approbation d'une convention avec le restaurant L'art du Bœuf**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITÉ APPROUVE** la convention relative à l'accès des agents de la commune de Bagnolet au restaurant L'art du bœuf et à la contribution de l'employeur **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois

**210311 07 Approbation d'une convention avec le restaurant Voyage du Palais**

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** la convention relative à l'accès des agents de la commune de Bagnolet au restaurant Voyage du Palais et à la contribution de l'employeur **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois

**210311 08 Approbation d'une convention avec le restaurant Wok et Sushi**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITÉ APPROUVE** la convention relative à l'accès des agents de la commune de Bagnolet au restaurant Wok et Sushi et à la contribution de l'employeur **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois

**210311 09 Approbation d'une convention avec le restaurant Indien Tandoori Masala**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITÉ APPROUVE** la convention relative à l'accès des agents de la commune de Bagnolet au restaurant Indien Tandoori Masala et à la contribution de l'employeur **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois

**210311 10 Approbation d'une convention avec le restaurant L'Entracte**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITÉ APPROUVE** la convention relative à l'accès des agents de la commune de Bagnolet au restaurant L'Entracte et à la contribution de l'employeur **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois

**210311 11 Approbation d'une convention avec le restaurant L'Antenne**

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ APPROUVE la convention relative à l'accès des agents de la commune de Bagnolet au restaurant L'Antenne et à la contribution de l'employeur AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois

**210311 12 Approbation d'une convention avec le restaurant La Toscana**

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ APPROUVE la convention relative à l'accès des agents de la commune de Bagnolet au restaurant La Toscana et à la contribution de l'employeur AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois

**210311 13 Approbation d'une convention avec le restaurant Italian Kitchen**

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ APPROUVE la convention relative à l'accès des agents de la commune de Bagnolet au restaurant Italian Kitchen et à la contribution de l'employeur AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois

**210311 14 Vœu déposé par le groupe Bagnolet en Commun relatif à la dénomination d'un équipement public «Ali et Malika Boumendjel »**

*Interruption de séance de 2 mn pour amender le vœu.*

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE ADOPTE le vœu tel qu'annexé à la présente délibération RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**210311 15 Vœu présenté par le groupe Ensemble pour Bagnolet « Ferme-école des malassis »**

Le Conseil Municipal, **PAR UNE MAJORITÉ DE 31 VOIX CONTRE** (*Groupe Socialistes, Société civile et Républicain.e.s, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires*) **ET 8 VOIX POUR REJETTE** le vœu tel qu'annexé à la présente délibération **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE  
LA SEANCE EST LEVEE A 22H01**

Bagnolet, le 17 mars 2021

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Brahim AKROUR**



**LE MAIRE**

**Tony DI MARTINO**

